

SNCF : « La concertation a été fructueuse, les syndicats le savent »

► Edouard Philippe recevra le 7 mai les syndicats représentatifs du groupe. Elisabeth Borne défend sa méthode dans « Le Monde »

► Pour la ministre des transports, qui se dit consciente des inquiétudes des cheminots, la concertation a été « très utile »

► Elle invite le patronat des transports à réunir vite les partenaires sociaux sur le futur cadre social

PAGE 3

Berlin, capitale de l'Internet libre

Le projet de « campus » de Google, dans le quartier de Kreuzberg, est contesté PAGE 2



Manifestation contre l'installation d'un « campus » Google, à Berlin, le 6 avril.

SEAN GALLUP/GETTY IMAGES/AFP

DISTRIBUTION CARREFOUR VEUT S'ALLIER AVEC SYSTÈME U POUR FORMER LA PREMIÈRE CENTRALE D'ACHAT EN FRANCE

PAGE 4

IDÉES À QUOI SERT LA TRÉSORERIE DES GAFA

Les Big Tech ont placé leurs 780 milliards de dollars de trésorerie en obligations, ce qui ne soutient pas l'innovation, notent deux ingénieurs du corps des Mines

PAGE 7

PERTES & PROFITS | APPLE-ALTICE

MARGRETHE VESTAGER, SUPERSTAR

Montrer que contrairement à ses prédécesseurs, Joaquín Almunia ou Neelie Kroes, ses actes suivent ses déclarations tonitruantes... Mardi 24 avril, l'ambitieuse commissaire à la concurrence, Margrethe Vestager, a pu s'enorgueillir qu'une nouvelle étape soit franchie dans la bataille qui l'oppose à Apple. Entre mai et septembre, la firme à la pomme commença à verser au gouvernement irlandais 13 milliards d'euros d'arriérés d'impôts, des sommes qualifiées par Bruxelles en 2016 d'aides illégales. « C'est un jour très important dans ce dossier », s'est félicité le ministre irlandais des finances, Paschal Donohoe.

Mais la partie est loin d'être gagnée : Apple conteste toujours en justice les vues de Bruxelles, et le Trésor irlandais ne peut toucher ces sommes, déposées sur un compte séquestre, jusqu'à épuisement des recours. La Commission ne s'en vante pas, mais parfois, elle est désavouée. L'an passé, la Cour de justice européenne avait demandé que l'amende de 1 milliard d'euros infligée à Intel en 2009 soit réexaminée.

Pour mener ses combats, Margrethe Vestager sait à quel point il est aussi important de faire que de faire savoir. D'autant que la croisée anti-GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon), qui a multiplié les sanctions à leur encontre depuis son arrivée en 2014, n'en a pas fini avec la Silicon Valley. Google, qui avait écopé en 2017 d'une amende de 2,4 milliards d'euros pour son moteur pour faire des achats en ligne, fait toujours l'objet d'une enquête sur son système d'exploitation pour mobile Android.

Domage collatéral de son volontarisme sans faille, la Danoise est soupçonnée de faire de l'antiaméricanisme primaire et d'utiliser le droit à la concurrence pour mener une politique protectionniste dans une Europe qui tarde à embrasser la révolution numérique. Cette tricoteuse hors pair, toujours prompte à sortir son ouvrage, a, en même temps qu'Apple courbait l'échine, apporté un démenti à ces accusations. Mardi 24 avril, Altice, propriété du milliardaire français Patrick Drahi, a écopé d'une amende de 125 millions d'euros.

Victime d'un retour de bâton
La faute de la multinationale ? Avoir pris les rênes de Portugal Telecom, dont le rachat pour 7,4 milliards d'euros avait été annoncé en décembre 2014, avant même d'avoir obtenu l'autorisation de Bruxelles. La sanction n'est pas sans rappeler les 80 millions d'euros infligés par l'Autorité de la concurrence française au même Altice en 2016.

Là aussi, Patrick Drahi avait été jugé trop pressé de mettre la main sur SFR et coupable de s'être senti chez lui, sans attendre le feu vert des sages de la Rue de l'Échelle. « Les deux affaires n'ont rien à voir », s'offusque Altice, qui va faire appel de la décision de Bruxelles. Et s'estime à son tour victime d'un retour de bâton de la part d'une commissaire soucieuse de montrer qu'elle traite entreprises américaines et européennes de la même manière. Pour Margrethe Vestager, ne faire que des mécontents est peut-être le signe qu'elle a trouvé un équilibre dans ses actions. ■

SANDRINE CASSINI

VU D'AILLEURS | CHRONIQUE PAR MARIE DE VERGÈS

Remettre le Pacifique au centre du monde

Une Asie confirmée dans son rôle de moteur de la croissance mondiale. Un vaste traité de libre-échange tout juste signé par onze pays du pourtour pacifique. Un face-à-face commercial tendu entre les États-Unis et la Chine, deux hyperpuissances en quête de leadership mondial. Tous ces faits disparates ont au moins un point commun : ils se jouent autour de l'océan Pacifique. Une zone du globe dont les Européens ont une vision tronquée, coupée en deux et reléguée aux marges, comme dans nos planisphères d'enfants.

L'actualité immédiate justifie pourtant bien de situer cet espace au cœur de l'économie planétaire. C'est là que se défend un récent ouvrage, *Le Bassin Pacifique, centre du nouvel ordre mondial* (L'Harmattan, 226 p., 24 euros). Ses auteurs, l'universitaire et spécialiste de l'Asie Daniel Haber et le fondateur de l'Institut du Pacifique, Jean-Louis Guibert, en proposent une analyse stimulante, rappelant que le phénomène ne s'est pas fait en un jour : il trouve ses racines dans l'issue

de la seconde guerre mondiale et la pax americana qui entraîna le décollage économique de toute la région.

L'émergence de l'Asie, que le récit décrit comme un « vol d'oiseaux sauvages » guidé par le Japon, en marque la première étape. L'essor formidable de la Chine parachève le processus et réorganise la zone. En Asie de l'Est d'abord, dont toutes les économies s'agrégent dans l'ombre de cette grande puissance renaissante. Mais aussi avec l'autre rive du Pacifique, par lequel transitent capitaux, marchandises et investissements, à un rythme toujours plus soutenu.

Le géant asiatique attire ainsi peu à peu dans son orbite l'Amérique latine, longtemps contenue dans une relation de verticalité avec son puissant voisin du Nord. Le tout selon une logique éprouvée : Pékin en importe les matières premières et exporte vers elle ses produits manufacturés.

Mais le pivot le plus décisif est celui amorcé par les États-Unis de Barack Obama, soucieux de faire basculer les intérêts américains du côté de l'Asie-Pacifique. Une

stratégie dont la Chine a bien compris qu'elle visait aussi à endiguer son ascension.

Mais l'ambivalence est de mise, tant la relation sino-américaine est basée sur la rivalité autant que sur l'interdépendance. La Chine finance le déficit courant de l'Amérique par l'achat massif de bons du Trésor et, ce faisant, lui permet de donner libre cours à son appétit de consommation. Elle la fournit en produits fabriqués chez elle, y compris par des entreprises de l'Oncle Sam installées sur son sol, dont les composants viennent de toute la sous-région. Un prototype parfait de cette économie globalisée voulue, à l'origine, par les États-Unis.

Méfiance réciproque

Comme le rappellent les auteurs, jamais les Américains ne marièrent leurs intérêts économiques et commerciaux avec l'ex-URSS comme ils le font avec la Chine. Cette imbrication n'empêche pas la compétition et la méfiance réciproque. Celle des États-Unis face à l'émergence de plus en plus affirmée d'un concurrent redoutable. Et celle de la Chine

suspectant les Américains de vouloir entraver sa progression en lui refusant l'accès à certaines technologies. Voilà le principal enjeu pour le bassin Pacifique – et, partant, le reste du monde : ce face-à-face et, conclut l'ouvrage, « la question centrale de savoir s'il sera conflictuel ou coopératif ».

Cette interrogation ne date pas d'aujourd'hui, mais prend un relief particulier à la faveur du bras de fer commercial dans lequel l'administration Trump s'est lancée avec Pékin. On peut y ajouter une autre question : quelle place pour l'Europe dans cet ordre (ou désordre) mondial qui s'installe autour du Pacifique ? Malgré son éloignement, elle pèse toujours lourd sur l'échiquier économique global et pourrait revendiquer un rôle d'arbitre dans les tensions actuelles. Pourtant l'Europe tergiverse, sans doute soucieuse de n'irriter ni Washington ni Pékin. Il ne faudrait pas que cette hésitation finisse par rimer avec marginalisation. ■

deverges@lemonde.fr

SMART CITIES
LES PRIX DE L'INNOVATION
Le Monde

DÉCOUVREZ

NOTRE ESPACE DÉDIÉ AUX SMART CITIES

Articles, interviews, vidéos, dossiers spéciaux, réalisés par la rédaction du Monde sur Lemonde.fr/smart-cities

Partenaire principal

Partenaires

Les géants de la Silicon Valley, magnats de la finance

Pour les ingénieurs Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, les 780 milliards de dollars de trésorerie des Big Tech, placés en obligations, ne soutiennent pas l'innovation

Par PAUL-ADRIEN HYPOLITE et ANTOINE MICHON

Si les géants américains de la Silicon Valley sont tantôt adulés à l'occasion du lancement de leurs produits, tantôt vilipendés pour leur emprise sur notre vie quotidienne, leur usage massif des données personnelles ou le peu d'impôts dont ils s'acquittent, un sujet reste largement occulté : leur influence grandissante dans la finance internationale.

Fortes d'un succès commercial sans précédent, les entreprises phares des technologies ont accumulé des montagnes de liquidités. Les dix plus riches d'entre elles sont, par ordre décroissant de montant de leur trésorerie à la fin 2017, Apple, Microsoft, Google, Cisco, Oracle, Facebook, Qualcomm, Amazon, Intel et IBM. Ces Big Tech cumulent aujourd'hui 780 milliards de dollars (640 milliards d'euros) de trésorerie, avec une croissance annuelle moyenne de 16 % depuis 2000. A titre de comparaison, cela représente trois fois et demie la trésorerie des dix plus riches entreprises pétrolières du monde (Total, BP, Petrobras, Sinopec, Shell, Rosneft,

MÊME EN RETRANCHANT TOUTES LES DETTES FINANCIÈRES, LA TRÉSORERIE NETTE DES BIG TECH A CRÛ DE 15 % PAR AN EN MOYENNE DEPUIS L'AN 2000

Gazprom, Eni, Statoil et PetroChina) et deux fois et demie celle du CAC 37 – le CAC 40 moins les banques. Pour trouver des ordres de grandeur comparables, il faut en fait se tourner vers la sphère financière. Le trésor des Big Tech approche le niveau des réserves de change des banques centrales des régions émergentes du globe : 90 % des réserves des pays d'Amérique latine ou d'Asie du Sud-Est, 70 % de celles du Moyen-Orient ou encore 90 % de l'encours des dix plus gros fonds obligataires mondiaux.

En moins de vingt ans, les géants américains du numérique – au premier rang desquels Apple, qui concentre 34 % du total de la trésorerie du Top 10 – ont accumulé des portefeuilles financiers qui rivalisent en volume avec les plus gros véhicules d'investissement des géants de la gestion d'actifs tels BlackRock, Vanguard ou Pimco.

Tout porte à croire que cette hégémonie financière va perdurer. Un éventuel désendettement résultant du rapatriement aux Etats-Unis des liquidités do-

miciliées dans les filiales étrangères (82 % du total) aurait pour seul effet de ralentir quelque peu la dynamique. En effet, même en retranchant toutes les dettes financières, la trésorerie nette des Big Tech a crû de 15 % par an en moyenne depuis l'an 2000.

De grands programmes de distribution aux actionnaires n'inverseraient pas davantage la tendance actuelle. Celui qu'Apple a lancé en 2012 n'a pas empêché une croissance annuelle moyenne de sa trésorerie nette de 5 % sur les cinq dernières années. A l'heure actuelle, dans quels actifs ces sommes gigantesques sont-elles placées ?

INVESTISSEMENTS TRÈS PRUDENTS

Les déclarations à la Securities and Exchange Commission (SEC), le régulateur des marchés boursiers américains, nous apprennent que les encaisses ne constituent qu'une faible part du total de la trésorerie (7 %). Plus des trois quarts de celle-ci sont placés dans des titres obligataires, pour moitié émis par

des entités publiques très majoritairement américaines et pour moitié par de grandes entreprises et institutions financières bénéficiant des meilleurs scores de crédit (de triple B à triple A).

Ainsi, à contre-pied de leur image populaire d'innovateurs investissant massivement dans les technologies de pointe, les géants de la Silicon Valley maintiennent des positions financières extrêmement prudentes, ce dont ils se félicitent dans leurs rapports annuels !

Cette stratégie d'investissement a de graves conséquences. D'abord, elle prive le cœur de l'économie productive de précieux capitaux. Ensuite, elle entretient la pénurie d'actifs dits « sûrs », ce qui accroît la pression sur l'industrie financière pour en générer artificiellement afin de satisfaire la demande : c'est une des dynamiques à l'œuvre dans le développement excessif du marché de la titrisation avant la crise des subprimes de 2008. Enfin, elle renforce la tendance à la baisse des taux d'intérêt réel sans risque, contribuant

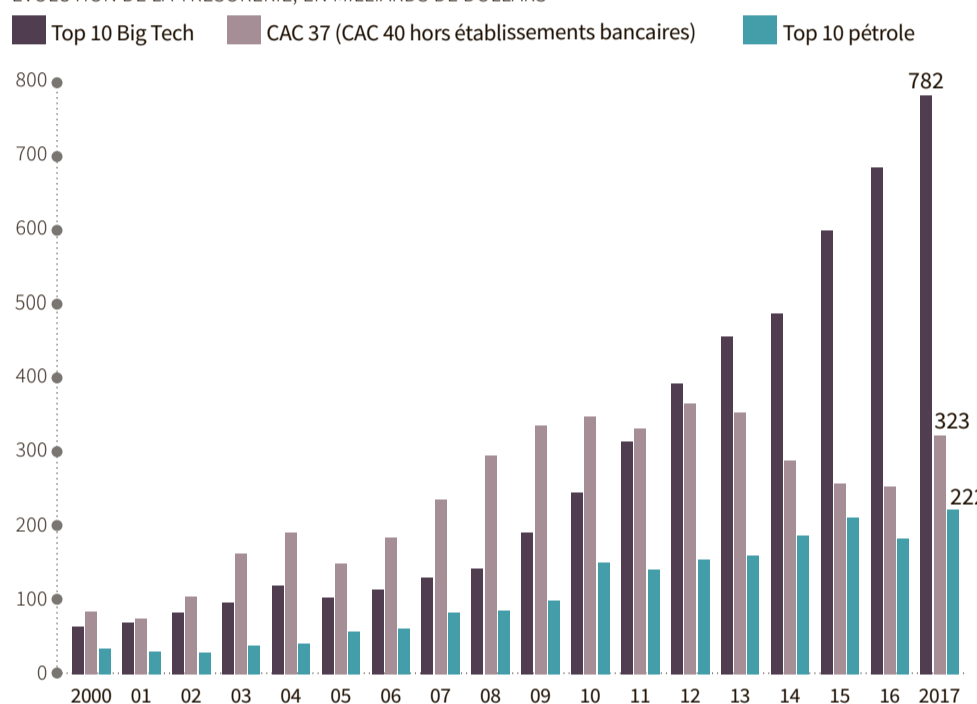
ainsi à l'accroissement de la prime de risque du capital productif, dont l'impact sur le creusement des inégalités patrimoniales ne saurait être négligé.

Ce phénomène d'accumulation de liquidités n'est finalement que l'illustration d'un problème plus général : celui d'un marché où des défaillances structurelles propres aux nouvelles technologies (effets de réseau, économies d'échelle, etc.) ont permis à quelques firmes d'acquiescer une position ultra-dominante au détriment de l'allocation optimale du capital, de l'innovation, et in fine du consommateur. Pour que les fameux « monopoles créateurs » de demain puissent voir le jour, encore faudrait-il que ceux d'aujourd'hui ne bénéficient pas du laxisme des autorités antitrust. ■

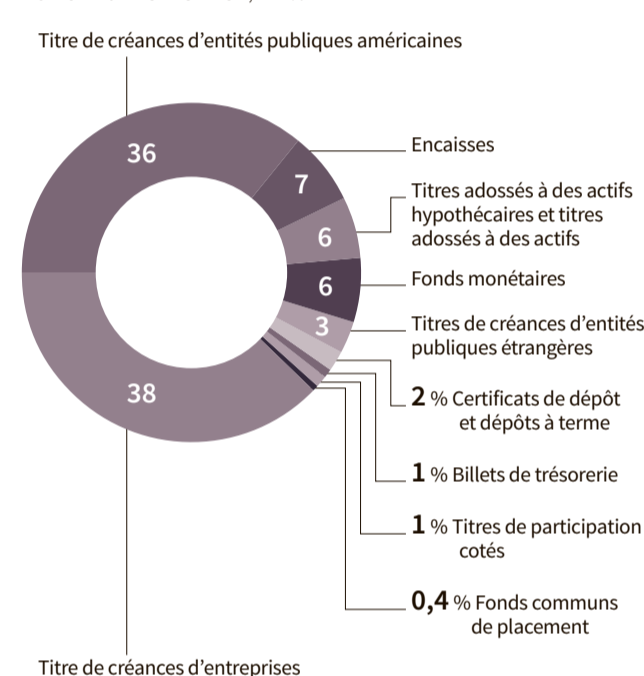
Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon sont ingénieurs du corps des Mines

Le trésor des Gafa

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE, EN MILLIARDS DE DOLLARS



RÉPARTITION DE LA TRÉSORERIE PAR CLASSE D'ACTIFS DU TOP 10 DES BIG TECH, EN %



SOURCE : BLOOMBERG

La statistique publique au service de la parité en entreprise

Des chercheurs préconisent la création d'une entité publique chargée de calculer les inégalités de salaire entre hommes et femmes, ce qui éviterait aux entreprises de se livrer à cet exercice délicat

Collectif

Pour tenter de résorber ce qui représente l'une des inégalités les plus criantes sur le marché du travail aujourd'hui – les écarts de salaires entre les sexes –, le gouvernement a annoncé une mesure intéressante, en partie inspirée par d'autres pays européens, comme la Suisse. Il s'agit de développer un logiciel informatique gratuit permettant aux entreprises de calculer, à partir de techniques statistiques éprouvées, un écart de salaire entre les sexes, non explicable par des différences de caractéristiques personnelles comme le diplôme, l'âge, etc. Cet écart serait calculé par toutes les entreprises de plus de 50 salariés et rendu public. Selon la proposition du gouvernement, qui devrait présenter son projet définitif le 3 mai, un écart trop élevé qui ne serait pas résorbé au bout de trois ans pourrait donner lieu à des sanctions financières.

Dans les discussions en cours, les organisations d'employeurs déplorent la mise en place d'une nouvelle obligation qui sera très lourde à gérer. Les syndicats s'inquiètent de leur côté du caractère technique et peu lisible de la méthode, et du fait qu'elle pourrait amener à ne pas prendre en compte des écarts de salaires entre les sexes totalement injustifiables, comme ceux résultant de taux de promotion différenciés à compétences égales.

Nous proposons une solution susceptible de lever l'ensemble de ces difficultés.

Il s'agit de créer une entité publique consacrée à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes qui documentera l'écart de salaire pouvant donner lieu à des sanctions et produira un bilan des écarts de salaires et de leurs causes pour chaque entreprise.

Le premier avantage de cette solution est d'ordre économique. Les entreprises font déjà remonter à l'administration des données sur l'ensemble de leurs salariés. Appariées au recensement, ces données contiennent toutes les informations vraiment utiles pour calculer des écarts de salaires horaires entre femmes et hommes selon les modalités proposées par le gouvernement. L'administration est donc déjà en mesure de produire les statistiques envisagées.

Plutôt que de demander à chacune des 30000 entreprises de plus de 50 salariés de constituer et mettre à jour une base de données ad hoc et de faire fonctionner un nouvel outil, il serait beaucoup moins coûteux d'avoir une solution centralisée. Et il semble, en outre, assez logique que le régulateur cherche à alléger la charge que vont représenter les nouvelles contraintes légales, ne serait-ce que pour les entreprises qui ne discriminent pas.

Le fait que l'administration produise directement des données sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes permet également d'assurer en amont la qualité et la fiabilité des chiffres, garantissant à la fois le secret statistique (l'impossibilité d'identifier des salariés en particulier) et l'égalité de trai-

tement entre entreprises. Cette garantie sur les chiffres produits en amont limitera ensuite le coût de contrôle lorsqu'il s'agira de trancher des litiges et de sanctionner les entreprises qui seront en infraction. Si les entreprises calculent elles-mêmes les écarts de salaires à partir de données que personne n'a pu vérifier, les inspecteurs du travail, déjà surchargés, vont devoir effectuer au cas par cas un considérable travail de collecte et vérification *ex post*. Cela nécessitera certainement plus de moyens que la solution que nous proposons.

PRISE DE CONSCIENCE UTILE

Mais les avantages d'une agence publique vont bien au-delà de cette réduction du coût global. L'enjeu essentiel est de fournir aux entreprises un bilan pédagogique des différentiels de carrières entre les femmes et les hommes, qui puisse engendrer une utile prise de conscience et servir de base aux négociations.

Chaque année, les femmes françaises gagnent un quart de moins que leurs homologues masculins du fait de leur travail. Environ un tiers de ce « quart manquant » s'explique par le fait que les femmes sont plus souvent à temps partiel (choisi pour des raisons familiales ou imposé à l'embauche par l'employeur) et travaillent moins d'heures dans l'année. Mais les deux tiers restants ne peuvent pas s'expliquer par le temps de travail :

pour chaque heure travaillée, les femmes gagnent environ 15 % de moins que les hommes, soit un écart de 2 euros en moyenne qui n'a pratiquement pas évolué depuis 1995.

Cet écart de 15 % pour chaque heure travaillée ne peut s'expliquer par des différences de qualifications (les femmes entrant sur le marché du travail sont aujourd'hui plus diplômées que les hommes) ou d'expérience (peu de femmes interrompent leur carrière après la naissance de leur premier enfant). Un tiers s'explique par le fait qu'à niveau de diplôme égal, les femmes sont surreprésentées dans des métiers de services structurellement moins bien payés (secrétaire, aide-soignante, vendeuse), mais pourtant de valeur juridiquement égale. Un écart d'environ 10 % par heure travaillée subsiste in fine entre femmes et hommes à âge, niveau de diplôme, métier et poste de travail identiques.

On le voit, les inégalités au travail entre les sexes ne peuvent se résumer à un seul chiffre. Il est très important de disposer d'indicateurs synthétiques fiables afin de pouvoir dresser un bilan précis de la situation d'une entreprise. Au-delà du critère de déclenchement des sanctions, les entreprises doivent être correctement informées : quels sont les écarts de salaire brut entre les sexes ? Sont-ils dus à des différences de recrutement, d'évolution de carrière, de primes variables plus arbitraires, de temps partiel, à une ségrégation entre types de postes, etc. ?

L'idée de créer une telle entité s'inscrit dans le prolongement des propositions du gouvernement d'utiliser des techniques statistiques reconnues. Mais elle permet de s'appuyer sur des données plus riches dont l'exactitude est garantie, d'assurer une utilisation plus aboutie des techniques proposées afin de transmettre

les informations sous un format clair et intelligible à l'ensemble des partenaires sociaux. Il s'agira de produire un bilan complet et pédagogique qui permettra de limiter les tensions et incompréhensions qui pourraient survenir si les employeurs produisent directement quelques statistiques limitées à partir de méthodes que ni eux ni les salariés ne maîtrisent.

La France dispose d'experts qualifiés de différentes disciplines (économie, sociologie, droit) et d'excellents statisticiens qui, au sein de la statistique publique, produisent et exploitent des données de grande qualité. Il serait dommage de ne pas en tirer parti pour développer une approche innovante sur la question essentielle des inégalités sexuelles au travail. ■

Antoine Bozio (Ecole d'économie de Paris/CNRS), Thomas Breda (Ecole d'économie de Paris/CNRS), Julia Cagé (Sciences Po), Vincent-Arnaud Chappe (Centre de sociologie de l'innovation/CNRS), Daniel Cohen (Ecole normale supérieure), Laurent Gobilon (Ecole d'économie de Paris/CNRS), Olivier Godechot (MaxPo/CNRS), Julien Grenet (Ecole d'économie de Paris/CNRS), Elyès Jouini (Paris-Dauphine), Camille Landais (London School of Economics), Marion Leturcq (INED), Dominique Méda (Paris-Dauphine), Dominique Meurs (Paris-Nanterre/INED), Clotilde Napp (Paris-Dauphine), Hélène Périvier (Sciences Po/Presage), Sophie Pochic (Centre Maurice-Halbwachs/CNRS), Mirna Safi (Sciences Po), Rachel Silvera (Paris-Nanterre), Maxime To (Institut des politiques publiques)

L'ADMINISTRATION EST DÉJÀ EN MESURE DE PRODUIRE LES STATISTIQUES ENVISAGÉES